

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD250

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Boucard, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Poletti, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Valentin, M. Vialay, M. Di Filippo, M. Saddier, M. Leclerc et M. Bazin

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 27, après le mot :

« routiers, »,

insérer le mot :

« cyclables, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre d'une offre alternative de mobilités, il convient de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité et de la sécurité des pistes cyclables.